

## **GADIS**

C'est un ensemble d'organes d'appuis et de partenaires de village créant leurs emplois en réponse aux problèmes des villages

### **Les organes d'appuis GADIS**

GADIS se compose des organes suivants :

L'Assemblée Générale

Le Comité Directeur

Bureau de Coordination

Equipes d'Appui GADIS

Unités d'Aides de village

#### **\* L'Assemblée Générale**

L'Assemblée générale est composée de tous les membres du Groupe à savoir, les membres élus, les membres des équipes d'appui, les volontaires d'aides locales, Elle est l'organe suprême, décide des orientations, adopte les budgets et approuve les rapports annuels du groupe.

#### **\* Le comité directeur**

Les membres fondateurs opérant dans des organes d'exécution et les autres membres du bureau de coordination élus à l'assemblée générale forment le comité directeur du groupe. Il élit à sa première rencontre son bureau comprenant le président, le trésorier, le secrétaire, le coordinateur des projets et 2 conseillers (ères). Les membres élus ont un mandat de 4 ans renouvelable. Les décisions du comité sont prises au conseil du comité directeur

#### **\* Le Bureau de Coordination des Projets**

Il est composé des Responsables de Gestions des Projets 'RGP'. Ceux-ci sont aidés dans leurs tâches par le coordinateur des projets élu. Le coordinateur peut se faire aider par un secrétaire comptable. Les décisions du bureau sont prises aux conseils de coordination.

Peut devenir Responsable de Gestion des Projets, tout membre du groupe initiant durant 2 ans des activités de résolution d'un certain nombre de problèmes dans au moins 2 nouveaux villages partenaires de GADIS avec au moins 2 volontaires d'aides locales assistés et suivis par une équipe d'appui sous le contrôle du coordinateur des projets du groupe.

Au cours de la troisième année, le coordinateur des projets présente cette nouvelle équipe et ses résultats à son bureau et au comité directeur. Si cette nouvelle équipe a réussi à se créer une économie prévisionnelle de subsistance selon les règles du projet de micro investissement du groupe, le comité directeur insère ses activités dans son plan d'appui

opérationnel auprès de ses amis pour son soutien financier. Si ses projets trouvent l'adhésion des amis, elle sera reconnue par la prochaine assemblée générale qui l'autorise à former comme une unité d'appui GADIS.

**\* Unité d'Appuis GADIS**

C'est un ensemble d'unités d'aides des villages, reconnues par le Bureau de coordination et une assemblée générale du groupe. Elle est composée du Responsable de Gestion des projets 'RGP', d'un Chargé de Suivi des Projets 'CSP', d'un Chargé de Suivi Financier 'CSF', d'un Secrétaire Caissier de l'Equipe 'SCE', d'un Chargé de la Sécurité et d'Entretien 'CSE'.

Elle peut se faire aider dans l'exécution de ses projets de micro réalisation des villages par des ouvriers spécialisés ou par les organes du village. Ses décisions sont prises aux Conseils d'Appuis.

**\* Unités d'aides de village.**

Ce sont de petits regroupements de volontaires de soutien aux partenaires de GADIS dans la création d'un bien être des villages ou des hameaux.

Chaque unité est une micro entreprise avant d'être un cadre d'aide locale. Ses décisions sont prises aux Conseils d'Exécution de l'unité.

**\* Partenaire de développement intégré et solidaire.**

Un partenaire de développement intégré et solidaire PDIS est un individu qui adhère au Système d'aides locales du groupe pendant au moins 1 an et qui a créé une économie prévisionnelles de subsistance.

Une agglomération devient partenaire de GADIS si a au moins 1 PDIS dans le milieu et si elle adresse une demande à une unité d'appui pour l'aider à résoudre un problème ou à lever un certain nombre de difficultés collectives de subsistance et d'épanouissement des habitants de sa localité.

L'Unité d'Appui introduit la demande au bureau de coordination. La coordination prend contacte avec le milieu, le problème, et forme une commission d'étude et de connaissance du milieu ou des bénéficiaires directs. Elle propose ensuite les solutions, les moyens maîtrisables localement et à rechercher.

L'équipe d'appui présentera à l'assemblée générale prochaine la demande et les résultats de l'étude pour son adoption.

L'assemblée accepte ou rejette les demandes suivant les moyens disponibles et les opportunités du groupe